

applicables

au premier trimestre 2022

Introduction

On trouvera ci-après les taux d'intérêt et commissions de service fixés par le FIDA pour le premier trimestre 2022, concernant:

- A. les prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires approuvés avant le 1er janvier 2019;
- B. les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021;
- C. les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022;
- D. les prêts consentis à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019;
- E. les prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019;
- F. les prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles approuvés après le 1^{er} janvier 2022.

Depuis janvier 2019, le FIDA recalcule son taux d'intérêt annuel chaque trimestre, au premier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Depuis février 2019, il applique des commissions de service (pour les prêts assortis de conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles) et des taux d'intérêt (pour les prêts assortis de conditions mixtes) différenciés en fonction de la monnaie de libellé.

Depuis janvier 2022, il propose des prêts assortis de conditions extrêmement concessionnelles.

Le taux de référence du FIDA applicable aux prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires est calculé en fonction:

- d'un taux de référence dépendant de la monnaie de libellé [LIBOR à six mois, EURIBOR à six mois, LIBOR pondéré en droits de tirage spéciaux (DTS)] disponible le premier jour ouvrable du trimestre;
- de la marge applicable, pouvant contenir des ajustements en fonction de:
 - la monnaie de libellé du prêt;
 - l'échéance moyenne de remboursement;
 - la catégorie de revenu du pays.

Pour déterminer la catégorie de revenu de l'emprunteur, le FIDA classe celui-ci comme suit:

- Pour les prêts approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021: selon quatre catégories de revenus: A, B, C et D (cette classification peut être consultée ici).
- Pour les prêts accordés à partir du 1^{er} janvier 2022: selon quatre nouvelles catégories de revenus: 1, 2, 3 et 4.

L'annexe I présente des exemples de calcul du taux d'intérêt du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires.

A. Prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires – approuvés avant le 1^{er} janvier 2019

Tableau 1 – Prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires – approuvés avant le 1er janvier 2019

Conditions de prêt	DTS	USD	EUR
Ordinaires	1,51%	1,37%	1,03%
Intermédiaires	0,75%	0,68%	0,52%

B. Prêts consentis à des conditions ordinaires – approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021

- Le FIDA ne propose plus de nouveaux prêts à des conditions intermédiaires.
- Le taux de référence appliqué aux prêts consentis à des conditions ordinaires se compose d'un taux variable du marché (LIBOR/EURIBOR) et d'une marge.
- Le taux d'intérêt final appliqué aux prêts assortis de conditions ordinaires dépend d'un ensemble de facteurs, à savoir: la monnaie de libellé du prêt, la nature de la marge (variable ou fixe), la prime d'échéance moyenne de remboursement et la catégorie de revenu du pays.
- Le FIDA ne propose plus de nouveaux prêts à marge fixe. Pour les prêts à marge fixe approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021, toutes les marges précédemment appliquées restent fixes. Le seul élément variable est le taux de référence du marché qui sera actualisé conformément au tableau 2.

LIBOR/EURIBOR applicable au premier trimestre 2022¹

Tableau 2 - LIBOR/EURIBOR

DTS	EUR
0,34%	0,00%

Marge applicable par le FIDA au premier trimestre 2022

Tableau 3 – Premier élément de la marge variable par monnaie de libellé et échéance moyenne de remboursement

Échéance moyenne de remboursement/monnaie		De plus de 8 ans à 10 ans	de 10 ans		de 15 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
USD, EUR	0,53%	0,53%	0,53%	0,53%	0,53%	0,53%

Tableau 4 – Prêts approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 – prime d'échéance en fonction de la catégorie de revenu des pays et de l'échéance moyenne de remboursement

Échéance moyenne de remboursement/ catégorie de revenu des pays	8 ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	Note
Catégorie A	0,00%	0,10%	0,20%	0,30%	0,40%	0,50%	Exemption
Catégorie B	0,00%	0,10%	0,25%	0,40%	0,55%	0,70%	Décote
Catégorie C	0,00%	0,10%	0,30%	0,50%	0,70%	0,90%	Standard
Catégorie D	0,05%	0,15%	0,40%	0,65%	0,90%	1,15%	Majoration

¹ Source: Bloomberg.

C. Prêts consentis à des conditions ordinaires – approuvés après le 1^{er} janvier 2022

- Le FIDA a mis à jour les dispositions relatives à la différenciation des primes d'échéance.
- Le FIDA a suspendu l'application d'une marge fixe pour les prêts assortis de conditions ordinaires durant le cycle de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA.
- Le FIDA a cessé l'offre de prêts assortis de conditions ordinaires libellés en DTS.

LIBOR/EURIBOR applicable au premier trimestre 2022

Tableau 5 - LIBOR/EURIBOR

USD	EUR
0,34%	0,00%

Marge applicable par le FIDA au premier trimestre 2022

Tableau 6 – Premier élément de la marge variable par monnaie de libellé et échéance moyenne de remboursement

Échéance moyenne de remboursement/ monnaie	8 ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
USD, EUR	0,53%	0,53%	0,53%	0,53%	0,53%	0,53%

Tableau 7 – Prêts approuvés après le 1^{er} janvier 2022 – prime d'échéance en fonction de la catégorie de revenu des pays et de l'échéance moyenne de remboursement

Échéance moyenne de remboursement/ catégorie de revenu des pays	8 ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
Catégorie 1	0,00%	0,05%	0,15%	0,25%	0,35%	0,50%
Catégorie 2	0,10%	0,20%	0,30%	0,40%	0,50%	S.O.
Catégorie 3	0,15%	0,25%	0,40%	0,50%	S.O.	S.O.
Catégorie 4	0,25%	0,40%	0,60%	S.O.	S.O.	S.O.

D. Prêts consentis à des conditions mixtes – approuvés après le 15 février 2019

 Les prêts assortis de conditions mixtes approuvés avant le 15 février 2019 ont un taux d'intérêt fixe de 1,25% et une commission de service de 0,75%.

Tableau 8 – Prêts consentis à des conditions mixtes – approuvés après le 15 février 2019

Monnaie	DTS	USD	EUR
Commission de service	0,75%	1,46%	0,75%
Taux d'intérêt	1,25%	1,36%	0,31%
Total	2,00%	2,82%	1,06%

E. Prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles – approuvés après le 15 février 2019

- Les commissions de service par devise pour les prêts particulièrement concessionnels ont été introduites à partir du 15 février 2019, après l'approbation du document GC 42/L.7.
- Les prêts particulièrement concessionnels approuvés avant le 15 février 2019 sont assortis d'une commission de service fixe de 0,75%.

Tableau 9 – Prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles – approuvés après le 15 février 2019

DTS	USD	EUR
0,75%	1,44%	0,75%

F. Prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles – approuvés après le 1^{er} janvier 2022

 L'application de commissions de service différenciées en fonction de la monnaie de libellé pour les prêts assortis de conditions extrêmement concessionnelles est approuvée (EB 2021/134/R.50) avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2022.

Tableau 10 – Prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles – approuvés après le 1^{er} janvier 2022

DTS	USD	EUR
0,10%	0,43%	0,10%

Annexe I:

Exemple de calcul du taux de référence du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021

Exemple 1:

Hypothèses:

Montant du prêt: 2 000 000 USD

• Durée: 18 ans

Différé d'amortissement: 3 ans

• Échéance moyenne de remboursement: 10,75 ans

Marge (variable/fixe) choisie par l'emprunteur

Catégorie de revenu du pays: C

	Monnaie de libellé	Échéance moyenne de remboursement	Catégorie de revenu du pays
	USD	10,75 ans	Catégorie C
Marge variable			
Composante du taux d'intérêt	0,34%	0,53%	0,30%
Référence	Tableau 2	Tableau 3	Tableau 4

Exemple de calcul de la marge du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022

Exemple 2:

Hypothèses:

Montant du prêt: 5 000 000 USD

• Durée: 18 ans

• Différé d'amortissement: 3 ans

Échéance moyenne de remboursement: 10,75 ans

Marge (variable) choisie par l'emprunteur

• Catégorie de revenu du pays: 1

	Monnaie de libellé	Échéance moyenne de remboursement	Catégorie de revenu du pays			
	USD	10,75 ans	Catégorie 1			
Marge variable						
Composante du taux d'intérêt	0,34%	0,53%	0,50%			
Référence	Tableau 5	Tableau 6	Tableau 7			
Le taux d'intérêt d	Le taux d'intérêt de référence du FIDA est de 1.37% (0.34% + 0.53% + 0.50%)					